



HAL
open science

E-learning : comme le berger qui criait au loup

Alain Chaptal

► **To cite this version:**

Alain Chaptal. E-learning : comme le berger qui criait au loup. Dossiers de l'ingénierie éducative, 2002, Des outils pour le cinéma, 38, pp.60-62. edutice-00000349

HAL Id: edutice-00000349

<https://edutice.hal.science/edutice-00000349>

Submitted on 5 Feb 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

le e-learning

COMME LE BERGER QUI CRIAIT AU LOUP...

Alain Chaptal

CNDP, MISSION VEILLE TECHNOLOGIQUE

Origines outre-Atlantique

Le terme a d'abord désigné, en Amérique du Nord, l'évolution de l'enseignement à distance fondée, au moins en partie, sur le recours aux technologies Internet. On est là dans le domaine de la formation permanente et dans un secteur concurrentiel.

L'utilisation de l'appellation e-learning n'est bien sûr pas innocente. Elle marque l'effet de mode lié aux prévisions délirantes de l'époque concernant le e-commerce et, au-delà, une forte orientation vers la marchandisation de l'enseignement.

Début 2000, l'acceptation du terme s'élargit lorsque l'administration Clinton l'utilise pour donner les couleurs de la nouveauté à la révision de son plan quadriennal TICE. Cette démarche aboutira à un rapport-testament ainsi titré en décembre 2000.

E-learning désigne alors la totalité du champ des technologies éducatives, utilisées en classe comme à distance. Pour ne pas être en reste, la Commission des communautés européennes lancera sur les mêmes bases, en mars 2000, une initiative e-learning qui débouchera deux mois plus tard également sur un rapport.

C'est à la première acceptation que l'on s'intéressera dans cet article, c'est-à-dire aux dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD).

Le discours sur le e-learning prend volontiers en France un ton imprécateur, stigmatisant la lenteur de nos institutions de formation à prendre position sur ce marché et prédisant leur effacement rapide face aux ambitieuses et dynamiques institutions américaines.

Suscitant une sorte de terrorisme de l'urgence, ce discours se caractérise toutefois par une vision superficielle – et une analyse largement désinformée – de la réalité outre-Atlantique. Pour apprécier cette menace potentielle, il est donc nécessaire d'évoquer, fût-ce succinctement, quelques caractéristiques du contexte américain.

La réalité

Au moment où, au printemps 2000 à Vancouver, la grand-messe du WEM, le marché mondial de l'éducation (*sic*), résonnait de discours qui ont fort impressionné la presse et nombre de visiteurs français, annonçant encore l'eldorado des start-up éducatives, la cruauté des chiffres relatifs aux plus médiatisées de ces aventures aurait dû inciter à davantage de retenue. Ces organismes spécialement constitués pour le e-learning affichaient en effet un nombre d'inscrits dérisoire (300 pour *Jones International*, 200 pour *Western Governors University*, un consortium créé à l'initiative de gouverneurs des États de l'Ouest) ou réduisaient sérieusement la voile, comme *Fathom*, filiale commerciale de la prestigieuse Columbia University de New York, lancée en fanfare deux ans auparavant comme un investissement de 30 millions de dollars. Sans parler des touchants communiqués de presse affichés sur leurs sites web, célébrant chaque nouveau diplômé. On imagine la triste réalité du *business plan*.

Au même moment, des initiatives plus modestes, complétant des offres de formations traditionnelles, connaissaient un réel impact. Le campus électronique du *Southern Educational Regional Board*, consortium regroupant des institutions de 16 États, comptait plus de 20 000 étudiants, le *University of Maryland University College*, 26 500.



Un marché segmenté

Selon les estimations du CNED, le marché de la FOAD concernait l'an passé 80 millions de personnes dans le monde, 3,2 millions en Europe et 700 000 en France, laquelle dispose d'une législation sans équivalent en matière de formation professionnelle continue. Les 400 000 inscrits du CNED sont pour 80 % des adultes et 56 % exercent une activité professionnelle. 52 % de ces inscrits suivent une formation supérieure.

Un marché de la FOAD existe donc bel et bien. Plus exactement, divers marchés correspondant à des segments bien identifiés. Des deux côtés de l'Atlantique, la FOAD destinée aux entreprises est ainsi cantonnée principalement à quelques domaines privilégiés : formations commerciales (MBA), bureautique et langues. Elle concerne également la maîtrise du métier mais sous des aspects très instrumentaux liés à des procédures d'entreprise (notamment en matière technique ou marketing).

Les coûts

L'économie de la FOAD présente par ailleurs des caractéristiques assez spécifiques. Les coûts fixes initiaux sont élevés (couramment de l'ordre de 10 K euros pour développer une heure de cours), les coûts variables sont fortement dépendants du tutorat. L'équilibre ne peut être envisagé qu'à la condition d'un grand nombre d'inscrits (2 000 semble un ordre de grandeur moyen). Souvent, il est aussi obtenu au seul prix d'une économie cachée reposant sur un fort taux d'abandons en cours de route, permettant d'économiser sur les tuteurs.

Curieusement, alors que les discours sur la modernité de la FOAD suggèrent volontiers la perspective d'économies sensibles, très peu d'études existent sur ce point, à croire que les acteurs économiques vraiment concernés se désintéressent du retour sur investissements. Ce que suggère une étude française, menée en 2001 par la chambre de commerce de Paris avec le cabinet PricewaterhouseCoopers, sur 193 entreprises françaises de plus de 1 000 salariés, relevant que 75 % de celles-ci déclarent ne pas évaluer le coût de la e-formation.

Les vraies économies sont sans doute ailleurs, notamment dans le fait que la FOAD contribue à atténuer les frontières entre temps de travail et temps de loisir. Il n'est plus nécessaire de quitter son travail pour aller participer à une session. Désormais, la formation peut se situer dans les interstices de la vie professionnelle, par exemple à l'occasion des transports, voire au-delà, dans la chambre d'hôtel du cadre en mission ou à son domicile. Derrière les discours pédagogiques prônant la granularité fine des modules de formation se cache aussi la contrainte de ces temps limités mobilisables dans les halls de gare ou d'aéroport.

La validité de ces formations en ligne est en outre souvent sujette à caution. Aux États-Unis, elle est même parfois à la limite du scandale dans la mesure où la certification des établissements de FOAD résulte souvent d'organismes de circonstance, créés à dessein pour ce type d'activité, sans véritable légitimité ni reconnaissance.

Un système non transférable

Reste une dernière question : les moteurs économiques qui constituent la raison de l'impact important de certaines formations mixtes ou à distance aux USA sont-ils transférables en France ? La réponse est clairement non. Aux États-Unis, les formations universitaires initiales sont généralement courtes (deux ans), donnant fréquemment lieu à des reprises ultérieures d'études dont les diplômes sont pris en compte, voire nécessaires, pour les promotions professionnelles. Plus de la moitié des étudiants américains sont des adultes de

« Derrière les discours pédagogiques prônant la granularité fine des modules de formation se cache aussi la contrainte de ces temps limités mobilisables dans les halls de gare ou d'aéroport. »

plus de 25 ans. L'université, même lorsqu'elle est de statut public, fonctionne comme une entreprise privée et l'étudiant doit payer ses études (de nombreuses facilités de bourses ou de prêt existent pour corriger les inégalités trop criantes). Les frais d'inscription sont élevés, couramment de l'ordre de 10 K euros par an pour un MBA dans une université d'État, trois fois plus ou davantage pour une institution privée de renom. On est très loin du système français où les études supérieures sont financées par le contribuable.

Pour l'étudiant salarié, la FOAD constitue alors un gain réel : elle lui permet de continuer à travailler et évite les frais de déplacement et d'hébergement. D'autant plus que nombre de ces formations entièrement en ligne ou fondées sur des dispositifs mixtes sont légèrement moins chères que les formations en présentiel.

Un tel cercle vertueux, comme disent les économistes, n'existe pas en France. Il faut cependant noter au passage que des freins réglementaires se rencontrent sous des formes voisines tant en France qu'en Amérique (par exemple, l'exigence d'un temps de présence minimal pour bénéficier des aides publiques à la formation permanente).

Compte tenu de ces éléments, la menace doit être relativisée. Réelle pour certaines niches, comme des formations commerciales déjà très ancrées dans une logique de mondialisation ou des formations techniques en matière d'informatique ou de réseaux pour lesquelles la certification par les grandes firmes multinationales, Microsoft, Cisco ou IBM par exemple, concurrence déjà des formations diplômantes. Plus lointaine pour l'université en général. Quasi inexistante pour la formation scolaire qui demeure étroitement dépendante de cadres nationaux. Reste que de vrais enjeux existent, tels les rééquilibres géographiques que permettent des consortiums universitaires en ligne ou bien le rayonnement français à l'étranger, qui justifient pleinement les initiatives publiques prises en matière de campus numériques et doivent inciter à la mobilisation. Si nous sommes pressés, avançons donc sérieusement et prudemment. ●

... la menace est réelle pour certaines formations commerciales ou certaines formations techniques en matière d'informatique ou de réseaux, plus lointaine pour l'université en général, quasi inexistante pour la formation scolaire qui demeure étroitement dépendante de cadres nationaux...

le e-learning

TROIS RAISONS DE DIRE « E-LEA

Serge Pouts-Lajus

OBSERVATOIRE DES TECHNOLOGIES POUR L'ÉDUCATION EN EUROPE

L'expressivité du terme, sa justesse pédagogique, l'ouverture qu'il permet sur l'interculturel...

Le premier problème posé par le e-learning, c'est celui du mot. Pourquoi cet emprunt linguistique ? Préférer les mots du voisin aux siens propres, cela ressemble à une défaite et il ne serait pas très difficile de réunir les arguments qui justifieraient que l'on s'y oppose. Il est plus délicat de militer dans l'autre sens et de défendre les vertus de l'expression *e-learning*. C'est à cet exercice que nous nous livrons ici. Mais, quoi que nous en pensions tous et comme toujours avec la langue, ce sont les usages qui feront la décision. Il nous restera alors à expliquer le destin de *e-learning*, quel qu'il soit : adoption ou rejet. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'attendre : le e-learning connaît déjà un certain succès puisqu'il va faire l'objet d'une série d'articles dans *Les Dossiers de l'ingénierie éducative*...

Premier avantage : *e-learning* dit bien ce qu'il veut dire

Le sens de *e-learning*, exprimé en français, est : apprentissage par les réseaux électroniques. Le préfixe qui s'écrit *e* et se prononce *i* est aujourd'hui systématiquement utilisé pour désigner un champ d'application du réseau Internet. Grâce à un moteur de recherche sur le Web, on peut facilement connaître quelques-unes des déclinaisons construites sur ce modèle : *e-commerce*, *e-médecine*, *e-démocratie* mais aussi *e-formation* et *e-éducation*. L'abréviation est très commode mais elle n'interdit pas de continuer à employer l'adjectif « électronique » ou l'expression « en ligne » pour qualifier ces nouvelles activités. C'est ce que *Les Dossiers*... ont fait, par exemple, en préférant *Communautés en ligne* à *e-communautés*. Enfin, voici donc notre *e-learning* qui figure dans de nombreux documents en langue française, mais, à l'instar de *e-mail* et de *e-business*, en refusant la mixité linguistique. Pour quelle raison ?